



InfoRAM

Le Journal du Relais Assistants Maternels

N°20 / Octobre 2015

Sommaire

Page 2

- Le Coin Pro : *Faire ses premiers pas*

Page 3

- Le Coin législatif : *L'agrément Assistant Maternel*

- Le coin atelier
- Le coin comptine

Page 4

- Le Coin Lectures
- Animations à venir

L'édito de Laurence

Je suis Laurence LALLET, votre nouvelle animatrice au Relais d'assistant(e)s maternel(le)s en remplacement de Sylvie. Certaines me connaissent déjà à travers les activités communes avec la structure Roul'doudou dans laquelle je travaillais.

Les temps d'animations vont reprendre et pour cela je vous attends nombreuses. N'hésitez pas à me contacter soit par mail soit par téléphone pour toutes informations, je vous accueillerais également sur rendez-vous au bureau. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, il est possible de se rencontrer sur un lieu de permanence à la Mairie de votre commune.

Donc, à vos agendas !! Et notez les prochaines dates de rencontre.



Le Coin Cuisine : le couscous des bébés

Ingrédients

- 20 à 40g d'Agneau
- 4 carottes
- 40g de semoule
- 20 ml d'eau minérale
- 1 pincée de curcuma



Préparation :

Commencez par préparer une purée de carotte. Lavez 4 carottes, épluchez les et coupez les en rondelles. Faites les cuire à la vapeur pendant 20 minutes. Écrasez les et ajoutez de l'eau de cuisson si besoin. Dans un verre mesureur versez 40g de semoule, videz la dans un récipient et ajoutez la même hauteur d'eau bouillante. Laissez gonfler quelques minutes. Quand l'eau est absorbée ajoutez 2 grosses cuillères de la purée de carotte et mélangez. Cuire le morceau d'agneau dans une poêle avec une cuillère d'eau et le curcuma. Mettez le morceau d'agneau dans le mixeur avec 2 grosses cuillères de purée de carotte, mixez. Ensuite vous pouvez présenter le plat dans des verrines en alternant les couches de viande avec les couches de semoule, ou mélanger le tout !

L'Actu du RAM

Céline Le Moigne de la Médiathèque de Poix de Picardie propose un « **raconte-tapis** » le mardi **matin 20 octobre à la médiathèque de Poix de Picardie**. Vous y êtes cordialement invités et c'est gratuit. Il s'agit de raconter des histoires autour des animaux de la ferme en s'appuyant sur un tapis décoré. Ces lectures peuvent avoir lieu plusieurs fois afin de voir le maximum d'enfants. La séance dure au maximum une demi-heure, en fonction de l'attention des enfants.

A la fin de l'année, nous nous retrouverons comme chaque année autour d'une animation « **la ferme Tiligolo** », une ferme itinérante avec des vrais animaux à rencontrer !! Cette animation aura lieu à la salle des fêtes de Poix de Picardie le **Vendredi 18 décembre** le matin à 10h précise avec la structure Roul'doudou, et sera suivi comme chaque année d'un goûter puis de l'arrivée du père Noël.

Vers 8 mois, bientôt debout !

Faire ses premiers pas

Vers 8 mois, un bébé peut tenir assis sans soutien. Il peut se pencher, puis pivoter sur ses fesses pour atteindre un jouet. Mais il lui en faut plus pour étancher sa soif de découvertes ! Il va donc se tourner vers un nouvel objectif : se déplacer.

Le « quatre pattes » n'est pas une étape obligatoire

Tout comme la reptation, ce mode de déplacement devient accessible à l'enfant vers 9-10 mois. Mais tous les petits n'exploiteront pas ces possibilités. Certains choisiront de se pousser en avançant sur les fesses. D'autres se lanceront très vite dans l'acquisition de la station debout. D'autres encore, qui se trouvent très bien assis sur leur tapis de jeu, préféreront explorer les capacités de leurs petites mains. Toutefois, marcher à quatre pattes ou ramper favorise la coordination des mouvements et la latéralisation, encouragez donc les initiatives de l'enfant s'il en manifeste le désir. Vers 9-10 mois, enfin, il tient debout quelques instants en s'agrippant à un meuble ou à votre main.

A partir de 10-12 mois, en avant toute !

L'enfant se redresse tout seul. Voilà une bonne chose de faite. Il va maintenant pouvoir relever un nouveau défi, et pas des moindres : tenir sans les mains. Instinctivement, pour équilibrer le poids de son corps, il s'aide du balancement de ses bras. Cette sensation d'équilibre, il doit la découvrir lui-même, car c'est le fondement même de la marche. Vous ne l'aidez donc guère en le tenant par les mains.

Quand il se sent vaciller, il se raccroche à son support.

Sage précaution – mais souvent pas assez prompte pour prévenir la chute. Sachez résister, s'il pleurniche, et gardez-vous d'intervenir pour le remettre debout. Ces chutes sans gravité ne nécessitent pas de consolation (vous y passeriez tout votre temps !) ; mieux vaut, par vos sourires, l'encourager à prendre les choses avec philosophie et récidiver (ce qu'il fera de toute façon). Et bien sûr, saluer chaleureusement ses réussites.

Mettre un pied devant l'autre pour avancer constitue l'étape suivante. Là encore, pas besoin d'explication, cela fait partie de son évolution naturelle. Vers 10-12 mois, il ébauche ses premiers pas avec un support. S'il s'agit de votre main (mais jamais des deux), gardez le bras suffisamment souple pour lui permettre d'éprouver pleinement la sensation d'équilibre. Ensuite, il ne reste plus qu'à se lâcher.

12-18 mois: presque plus rien ne l'arrête

Les premiers pas sont toujours hésitants, et généralement plus encore si l'enfant est précoce.

Vous faciliterez la tâche de ce jeune baroudeur en l'habillant en conséquence: filles ou garçons, tout le monde en pantalon; chaussures ou chaussons montant haut pour maintenir la cheville, à lacets plutôt qu'à scratches, et laissant la plante des pieds souple. À la maison, laissez-le s'entraîner pieds nus, mais sur un sol qui ne présente pas de risque (attention aux échardes, aux plis de tapis, etc.).

Au début, le petit fonce droit devant. Il ne vise aucun but précis ; il éprouve seulement sa capacité à rester debout le plus longtemps possible. Inutile de l'appeler pour guider ses pas, car il lui faudra encore expérimenter son équilibre avant de choisir sa direction ; a fortiori, en changer en cours de route.

C'est l'âge des jouets supports : Le jouet à pousser, avec sa poignée de soutien ; le camion porteur, qui permet d'alterner position assise et debout... Car marcher, c'est éprouvant, il a besoin de faire des pauses. Quand il est fatigué, il s'assoit. Ou, plus pratique pour se relever en appui sur les mains, il s'agenouille – ce qu'il peut faire à partir de 15 mois.

Franchir un obstacle lui pose un sérieux problème, jusqu'à 18 mois environ : il ne sait pas plier le genou pour lever la jambe. Heureusement, il n'hésite pas à revenir à ses stratégies antérieures et, sans complexes, se laisse tomber pour passer l'épreuve à quatre pattes.

Le tournant des 18 mois. Il ébauche le mouvement de la course – bien différent de celui de la marche. Il grimpe et escalade dès que l'occasion lui en est fournie ; mais éprouve les plus grandes difficultés à descendre. Autant dire qu'on ne peut guère le quitter des yeux.

Nous l'avons vu, un enfant progresse par étapes. Il met à profit ses expérimentations pour aller toujours plus loin. Il ne néglige aucune de ses nouvelles capacités motrices. Ayant vérifié qu'une posture ou qu'un geste marche, il en profite aussitôt pour en essayer d'autres. De cette façon, il gagne très rapidement en mobilité et en habileté. C'est le début des choses sérieuses, pour vous comme pour lui.

Source : www.parents.fr/puericulture/premiere-annee/



L'agrément Assistant Maternelle

Les échanges d'information entre les conseils départementaux et les organismes sociaux sont renforcés

Le code de l'action sociale et des familles fait obligation au président du conseil départemental de communiquer certaines informations relatives à l'agrément à diverses personnes et autorités : maires de la commune de la résidence, parents des enfants accueillis, employeurs, organisme de sécurité sociale.

S'agissant de ces derniers, les informations à communiquer sont élargies. Objectif, précise le rapport de présentation de l'ordonnance au président de la République « identifier plus précisément les risques de versements à tort du complément de libre choix du mode de garde, en particulier en cas d'emploi d'assistants maternels dont l'agrément n'est plus valide ».

Jusqu'à présent, les organismes débiteurs des prestations familiales – Caisse d'allocations familiales (CAF), caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) – devaient être informés des retraits, suspensions et modifications du contenu de l'agrément.

À l'avenir devront également leur être transmises les informations concernant l'octroi de l'agrément, son renouvellement, la date de fin d'agrément ou de cessation d'activité, le contenu de l'agrément.

Le centre Pajemploi sera également destinataire de ces éléments (pour palier ce manque d'information, le centre Pajemploi demande aux assistantes maternelles de les informer directement du renouvellement de leur agrément). Les modalités de transmission de ces informations seront précisées par un arrêté ministériel ; dans l'attente de la parution de ces textes, il est probable que la situation reste inchangée.

Par ailleurs, dans des conditions qui seront également précisées par arrêté, le centre Pajemploi pourra transmettre aux services départementaux de la protection maternelle et infantile (PMI) « toute information utile lorsqu'il a connaissance d'informations ou de faits pouvant être de nature à révéler l'existence d'une fraude dans l'exercice de la profession d'assistant maternel »

Source : Mensuel l'assmat n° 141 / septembre 2015



Le Coin Atelier

Avec des fonds de bouteilles de différentes formes on peut créer ce que l'on veut. L'enfant trempe la bouteille dans un récipient rempli de peinture et on laisse l'enfant manipuler. Il existe différentes techniques avec des objets que l'on trouve à la maison, comme les petites voitures, des balles, des légumes, des brosses diverses, des bouchons, une tapette à mouche etc...



Le Coin Comptine

La fourmi

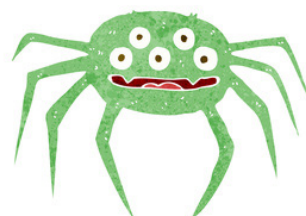
La fourmi m'a piqué le doigt
La coquine, la coquine
La fourmi m'a piqué le doigt
La coquine, elle avait froid

La fourmi m'a piqué la main
La coquine, la coquine
La fourmi m'a piqué la main
La coquine, elle avait faim



L'araignée

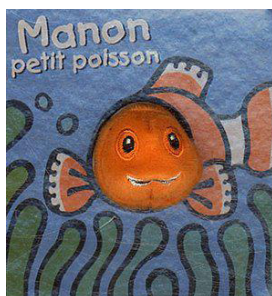
L'araignée Gipsy
Monte à la gouttière.
Tiens ! Voilà la pluie...
Gipsy tombe par terre.
Mais le soleil,
A chassé la pluie



Le Coin Lecture

Les petits livres animés à lire aux tous petits : en mettant le doigt derrière le livre, on agite et c'est magique !!!!

(Éditions Casterman)



Animations à venir

Mardi 3 novembre : Molliens-dreuil
Mardi 10 novembre : Hornoy-le-Bourg
Lundi 16 novembre : Quevauvillers
Mardi 17 novembre : Camps-en-Amiénois
Mardi 24 novembre : Airaines
Mardi 1er décembre : Molliens-dreuil
Lundi 7 décembre : Quevauvillers
Mardi 8 décembre : Camps-en-Amiénois
Mardi 15 décembre : Hornoy-le-Bourg



Les ateliers ouverts

Ces ateliers qui ont lieu le vendredi matin au RAM de Poix de Picardie permettent aux assistant(e)s maternel(le)s qui le souhaitent de se rencontrer entre professionnels, avec ou sans les enfants, dans les locaux du RAM, où du matériel pédagogique est mis à votre disposition, ainsi qu'une bibliothèque contenant des magazines et des ouvrages professionnels.

Vendredi 23 octobre : Atelier en autonomie
Vendredi 13 novembre : Atelier en autonomie
Vendredi 27 novembre : Atelier en Autonomie
Vendredi 4 décembre : Atelier en autonomie

L'InfoRAM est une publication de
la Communauté de Communes du
Sud-Ouest Amiénois

